

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014
PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	08 janvier 2015
Approuvé en Conseil Municipal le :	10 février 2015
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	☒	☐	☐
	Mme Chantal DURAND	☒	☐	☐
	M. Rémi DECOUT	☒	☐	☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐	☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐	☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐	☐
	M. Francis SELLAM	☒	☐	☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐	☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐	☐
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	☒	☐
		M. Michel DESTOUCHES	☒	☐
		M. Jean-Marie PLATET	☒	☐
		M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐
		Mme Liliane REUSCHLEIN	☒	☐
		Mme Isabelle CONA	☒	☐
		Mme Amèle SELLAM	☒	☐
		Mme Hélène DECOTIGNIE	☒	☐
		M. Gilles COLRAT	☒	☐
		Mlle Christelle FORTIN	☒	☐
		M. Alain BARUGEL	☒	☐
		Mme Caroline RUIZ	☒	☐
		M. Maxime OUANOUNOU	☒	☐
		Mme Catherine MEUNIER	☒	☐
		M. Stephan SILVESTRE	☒	☐
		Mme Corinne FIORENTINO	☒	☐
		M. Jean-François CLAIR	☒	☐
		Mme Louise MARIE-MABIT	☒	☐
		M. Michel LAVAL	☒	☐
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☒	☐
		M. Olivier AUBRY	☒	☐
		Mme Chantal COLIN	☒	☐
		M. Bernard DUVERT	☒	☐
Liste « Unis pour Joinville- le-Pont »			☒ Mme SELLAM	☐
			☒ M. CLAIR	☐
Liste « Vivre Joinville ensemble »			☒ M. DUVERT	☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	30
Nombre de membres excusés représentés	03
Absent	00

* *
*

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'appel traditionnel, je souhaiterais commencer ce Conseil Municipal en rendant hommage à Pierre Aubry, décédé le 22 octobre dernier. Il a été Maire de Joinville-le-Pont de 1983 à 2008, conseiller général du Val-de-Marne de 1982 à 2001 et de 2002 à 2008, Député du Val-de-Marne de 1997 à 2002 et Maire honoraire. Pierre Aubry s'est consacré pendant 25 ans à Joinville-le-Pont et ses habitants. Son engagement pour sa commune, pour le Val-de-Marne et pour son pays lui a valu de recevoir entre autres les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur et de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Dans toutes les responsabilités et tous les mandats qui lui ont été confiés, il a toujours agi dans le sens de l'intérêt général en choisissant de rester proche de ses concitoyens. Les Joinvillais n'oublieront pas cet homme de conviction d'une grande force de caractère et d'une grande

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

humanité. Le Conseil Municipal de Joinville-le-Pont se doit de rendre hommage à celui qui a été au service de notre ville pendant quatre mandats. Je vous demande donc de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Pierre Aubry.

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain BARUGEL est désigné à la majorité pour remplir les fonctions de secrétaire

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
<i>Le Conseil désigne, à la majorité, Monsieur Alain BARUGEL</i>	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Oui, j'ai juste une remarque. En page 3, pour la désignation du secrétaire de séance on voit M. Boutaïeb Kaddani et en page 31 la signature est Mme Boutaïeb Kaddani.

M. LE MAIRE : On corrigera. Merci, Mme Colin.

M. Bernard DUVERT : En ce qui concerne ce procès-verbal, j'avais posé une question à fin de celui-ci. Elle n'apparaît pas, pas plus que la réponse. Non pas que j'y tiennne particulièrement, mais j'aurais aimé qu'elle soit reprise dans le compte rendu.

M. LE MAIRE : C'était, si je me souviens bien, une question concernant la communication.

M. Bernard DUVERT : Non, cela concernait les clauses sociales des marchés publics des articles 14 et 30. Il y a mon nom dans le procès-verbal, mais derrière c'est le grand vide, y compris pour votre réponse.

M. LE MAIRE : D'accord, on corrigera et on réintègrera cela.

M. Bernard DUVERT : Je m'étonne que Mme Boutaïeb n'ait pas vu la coquille en question.

M. LE MAIRE : On corrigera, bien évidemment. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014
<i>LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2014</i>	

* *
*

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : On parle des marchés signés entre le 12 septembre et le 13 novembre 2014. Avez-vous des questions sur ces marchés ? M. Clair.

M. Jean-François CLAIR : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, j'ai effectivement une question. Elle porte sur les marchés de :

- Travaux de maçonnerie de gros œuvre. Ce doit être le marché 14 A 11 ;
- Travaux de peinture et de revêtements. Ce doit être le 14 A 13 ;
- Serrurerie et de menuiserie. Ce doit être le 14 A 14.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Ma question est la suivante : lorsque l'on prend les fiches de consultation... Il faut savoir que les attributions ou les montants sont importants. C'est de l'ordre, par marché, sauf pour la serrurerie, de 500 k€. Le marché de la serrurerie c'est 350 k€. C'est le montant annuel maximum que peut dépenser la ville.

Ma première question est la suivante : je vous lirai un petit paragraphe de la fiche de consultation de façon très résumée. Il est noté que « ce marché ne concerne pas les travaux neufs importants ou ceux s'inscrivant dans une opération de construction concernée par la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public ». Effectivement, sur ces trois thèmes et sur le quatrième sur les tableaux haute tension, je voudrais savoir si ce paragraphe est bien respecté.

M. LE MAIRE : Après, si vous avez des remarques particulières sur des choses que vous ne penseriez pas respectées, il faut nous en faire part aussi.

M. Jean-François CLAIR : J'avais écrit le 1^{er} juillet 2014 et j'avais fait part d'un certain nombre de remarques sur ces marchés. C'est vrai que je n'avais pas relancé Madame votre directrice de cabinet. J'avais posé un certain nombre de questions, notamment sur le périmétrage, le CCAS, etc. Je n'avais pas eu trop de réponses.

Ma question globale, car je voyais par exemple que sur le marché des bâtiments, vous avez à un moment donné le ravalement d'un bâtiment en R+1. Est-ce que ce n'est pas du gros œuvre par exemple ? J'avais des questions comme celle-ci. À la limite, on n'en parle pas dans le débat de ce soir.

M. LE MAIRE : On va vous répondre tout de même. Si on peut vous répondre ce soir, l'administration vous répondra.

L'administration: Ce que l'on appelle les baux bâtiments par corps d'états, ce sont les marchés auxquels vous faites référence, sont des baux d'entretien, c'est-à-dire que ce ne sont pas des baux d'investissement de travaux neufs et qui n'entrent pas dans une opération dite de la Loi MOP (Maîtrise d'ouvrage public) où dans ce cas on a une opération de maîtrise d'œuvre et ensuite un marché de travaux spécifiques. Le ravalement d'un bâtiment en R+1 est un travail d'entretien et non pas un travail d'investissement.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. J'ai une question spécifique sur le bâtiment. À un moment donné, vous avez débloqué un certain nombre de fonds pour la création d'un local de rangement coupe-feu au sous-sol de la mairie. J'avais posé une question et je vous la pose à nouveau ce soir parce qu'elle me paraît extrêmement importante : quid de l'installation de détection de protection incendie ? Vous ne parlez pas de détection de protection incendie. Or, lorsque l'on fait ce type de travaux, notamment pour un local de rangement de documents, on fait une protection incendie. Je n'ai pas eu de réponse quand j'ai posé cette question.

M. LE MAIRE : J'ai bien prévu de répondre, M. Clair. Bien sûr que c'est prévu. On a un SSI qui est parfaitement aux normes dans tous nos bâtiments publics. C'est d'ailleurs vérifié régulièrement par une commission de sécurité.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. D'une façon plus générale, lorsque je vous adresse une demande, c'est possible d'avoir une réponse. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Une autre question ? M. Duvert.

M. Bernard DUVERT : Une remarque sur l'ensemble. Quand je regarde les codes postaux, je ne vois pas une entreprise joinvillaise. Je le regrette, mais bon.

M. LE MAIRE : Moi aussi, je le regrette.

M. Bernard DUVERT : Je le regrette, y compris pour de petites sommes.

M. LE MAIRE : Vous avez raison. Je connais votre combat. C'est un bon combat pour les Joinvillais et les entreprises. On partage le même combat. Dans le cadre des appels d'offres, c'est vrai qu'on n'a pas d'entreprises qui répondent, ou alors des microentreprises et cela ne suffit pas. On demande vraiment une solidité financière des entreprises et je crois que Jean-François Clair assiste aux ouvertures d'appels d'offres. Aujourd'hui, on a beaucoup de dépôts de bilan qui interviennent en cours d'opération. Ceci fait qu'on regarde plus difficilement une petite entreprise. Je comprends.

M. Bernard DUVERT : Je vous fais la réponse que je vous ai déjà faite. Si les entreprises petites n'ont pas de travail, elles iront aussi au dépôt de bilan plus vite. C'est aussi les soutenir. Est-ce que l'on ne peut pas se rapprocher, sans tordre la réglementation sur les appels d'offres bien évidemment, via la belle équipe, et être en discussion avec des entreprises qui pourraient être ? Il faut être à l'affût des nouvelles offres qui sortent et ce n'est peut-être pas le cas des toutes petites entreprises qui n'ont pas les moyens de s'organiser pour. Sincèrement, cela me dérange.

M. LE MAIRE : On regardera comment on pourrait faire pour ouvrir un peu plus la communication sur les entreprises joinvillaises, mais en restant dans la légalité.

M. Bernard DUVERT : Ce que je conçois tout à fait.

M. LE MAIRE : Aviez-vous une autre question ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

M. Bernard DUVERT : J'ai deux autres remarques. On m'avait promis des réponses, notamment concernant un marché passé avec Mme Vidal pour de la communication. Je trouvais que le montant de ce marché était excessif.

M. LE MAIRE : On va vous répondre. Apparemment, on m'avait confirmé que l'on vous avait répondu oralement. Je demande à ce que la réponse soit inscrite.

M. Bernard DUVERT : Non, sur le compte rendu c'est écrit que l'on me donnera la réponse.

M. LE MAIRE : Oui, on va vous l'apporter. L'ADMINISTRATION, avez-vous la réponse ?

L'ADMINISTRATION : On regardera le montant...

M. Bernard DUVERT : On était sur un montant annuel.

L'administration: Le montant qui était indiqué dans le tableau des marchés publics était un montant maximum annuel et non pas le montant dépensé dans l'année. Le montant annuel on va vous le donner exactement.

M. LE MAIRE : Je crois que l'on était sur 50 k€ ou 55 k€.

L'administration: Oui, il est à 50 k€ par an.

M. Bernard DUVERT : Il y a quand même un problème de cohérence quand on ouvre une enveloppe à 190 k€ et que l'on sait que l'on va en consommer le quart.

L'ADMINISTRATION : Non, M. Duvert, excusez-moi, mais c'est un marché à bon de commande sans minimum, mais avec un maximum. C'est le principe du maximum, mais il n'est pas nécessairement atteint.

M. Bernard DUVERT : J'entends bien, mais pourquoi prévoir un maximum aussi élevé et qui appelle des questions quand on sait que l'on n'en fera pas le quart ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'il n'y a pas de question, car on a dépensé un minimum. Ne cherchez pas une question... Je peux comprendre et je ne comprends pas parce qu'on a dépensé un minimum.

L'ADMINISTRATION : M. Duvert, pour préciser, le montant c'est 190 k€ sur trois ans. Le montant annuel est de 63 k€ et on dépense 50 k€. Globalement, le plafond n'est pas très loin de la dépense annuelle.

M. Bernard DUVERT : Je veux bien que l'on reprenne le tableau, car ce n'est pas précisé que c'est sur trois ans.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave. Le principal, c'est que vous ayez l'explication. C'est un marché sur trois ans, donc 63 k€ par an. On dépense 55 k€. Je pense que l'on est dans un delta qui est correct.

M. Bernard DUVERT : Oui, 190 k€ c'était largement excessif.

M. LE MAIRE : Oui, d'ailleurs je me souviens de votre remarque comme quoi vous vouliez bien faire de la communication à 9 000 € par mois. Je me souviens bien de cela. Moi aussi. D'autres remarques ? J'en ai une petite concernant une coquille qui s'est glissée dans les types de marchés : sur la dernière ligne « marché de gestion des espaces publicitaires ». Dans les publications communales, j'ai été interpellé par le gain financier théorique connu par la commune sur l'intervention d'un candidat par an de 129 k€. Le gain est sur trois ans, et non pas sur un an. Ce n'est pas quatre ans à côté, mais trois ans. C'est le marché, je pense, de régie publicitaire. Avez-vous d'autres questions ? Non. Je vous remercie.

3

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *
*

4 BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

4	BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
• en recettes :	1 970 102,07 €
• en dépenses :	1 970 102,07 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	231 631,00 €
• en section d'investissement :	1 738 471,07 €

* *
*

5 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. Jean-Jacques GRESSION donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

5	BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 2
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n° 2 au budget annexe – assainissement de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
• en recettes :	30 000,00 €
• en dépenses :	30 000,00 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	0,00 €
• en section d'investissement :	30 000,00 €

* *
*

6 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

6	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget annexe – cinéma de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

• en recettes :	4 500,00 €
• en dépenses :	4 500,00 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	4 500,00 €
• en section d'investissement :	0,00 €

* *
*

7 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Combien de factures fait-on ? A-t-on beaucoup de factures ?

M. Pierre MARCHADIER : On fait au moins 75 factures par mois, plus les factures diverses, plus les services annexes, etc.

M. Bernard DUVERT : Cela justifie-t-il effectivement ce logiciel ?

M. Pierre MARCHADIER : C'est un logiciel qui gère en même temps les places dans le port et la taille des bateaux puisque les factures sont différentes en fonction...

M. Bernard DUVERT : C'est carrément un logiciel d'activité.

M. Pierre MARCHADIER : C'est un logiciel spécifique de gestion de port de plaisance.

M. Bernard DUVERT : Il gère l'activité totale, y compris la partie comptabilité, facturation, relance, recouvrement, etc. Je comprends. 3 200 €, c'est relativement cher, aujourd'hui, pour un logiciel.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, mais c'est vraiment quelque chose de très très spécialisé.

M. Bernard DUVERT : Oui, c'est spécifique à l'activité.

M. Pierre MARCHADIER : C'est développé spécifiquement. D'autres questions ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

7	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget annexe – port de plaisance de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
• en recettes :	0,00 €
• en dépenses :	0,00 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	0,00 €
• en section d'investissement :	0,00 €

* *
*

8 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Ce n'est pas une question, M. le Maire Adjoint. C'est surtout une remarque. Le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont », compte tenu du fait qu'il s'agit des aspects purement budgétaires et pour ne pas bloquer le travail du début d'année, il y a plusieurs questions qui apparaîtront sur des crédits ouverts en début 2014. On votera pour le démarrage de l'année. C'est important d'assurer la continuité de service. M. le Maire vous l'a rappelé. À ce titre-là, nous serons pour ces questions-là et les suivantes. Le moment venu on fera une analyse concrète du budget et on verra notre position, mais pas tout de suite. Ce sera l'année prochaine. Pour cet exercice-là, je n'ai pas de question. C'est simplement pour vous dire qu'on est pour.

M. Francis SELLAM : Merci. On passe au vote. Qui est pour ? Pardon, je vous prie de m'excuser.

M. Bernard DUVERT : Pardon, c'est vous qui parlez. Excusez-moi. Par qui sont fixés les 25 % ? Comment ? En vertu de quoi ?

M. Francis SELLAM : Ils sont fixés par la loi.

L'administration : C'est le Code général des collectivités territoriales.

M. Francis SELLAM : Article 16-12-1. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

8

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget principal

	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 106 204,48 €	276 551,12 €	276 551,12 €
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	6 657 455,00 €	1 664 363,75 €	1 664 363,75 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	2 324 447,37 €	581 111,84 €	581 111,84 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	4 049 152,83 €	1 012 288,21 €	1 012 288,21 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €

* *
*

9 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

9

BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service assainissement de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget Assainissement

	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	171 047,13 €	42 761,78 €	42 761,78 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	1 235 015,79 €	308 753,95 €	308 753,95 €
Chapitre 45 – opérations pour compte de tiers	449 838,40 €	112 459,60 €	112 459,60 €

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Pierre MARCHADIER : Avant toutes choses, il y a deux petites coquilles. Une première que l'on a corrigée. La même coquille était à la fin de la délibération. Je ne l'avais pas vue et M. Clair me l'a signalée jeudi soir. N'étant pas là vendredi, j'avoue que je ne l'ai signalée que ce matin aux services. On n'avait pas, matériellement, le temps de ressortir une nouvelle délibération.

On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

10	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015		
LE CONSEIL ;			
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Cinéma de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :			
Budget annexe du Cinéma			
	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2015
Chapitre 21 – Immobilisations	22 130,25 €	5 532,56 €	5 532,56 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

corporelles				
-------------	--	--	--	--

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire adjoint, juste une question. Chapitre 23 sur les immobilisations en cours : le montant maximum d'engagement reporté, c'est-à-dire les 5 000 €, en 2015 correspond bien à un financement partiel de l'escale.

M. Pierre MARCHADIER : Ce sont les travaux qui seront terminés à la fin janvier.

M. Jean-François CLAIR : Ils seront terminés à la fin janvier.

M. Pierre MARCHADIER : Oui.

M. Jean-François CLAIR : Là, il n'y a quasiment pas grand-chose de commencé.

M. Pierre MARCHADIER : Si, tout est fabriqué en atelier. Ils ont commencé à monter et ils reviennent le 6 janvier pour monter le reste et finir l'escale. Après, à la fin janvier c'est terminé.

M. Jean-François CLAIR : comme je l'avais fait remarquer en commission, serait-il possible d'avoir un affichage pour prévenir les Joinvillaises et les Joinvillais de ce qui se passe au niveau du port ? Il y a beaucoup de personnes qui se posent des questions.

M. Pierre MARCHADIER : J'ai vu avec le maître de port. Je ne l'ai pas fait, car c'est interne au port, mais il n'y a pas de secrets.

M. Jean-François CLAIR : Ce n'est pas une histoire de secret. C'est une histoire d'information puisque les nombreuses personnes qui passent à côté du port posent la question et m'ont posé la plusieurs fois la question. C'est à ce titre-là que je me permets de vous poser la question.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, bien sûr. D'autres questions ?

M. LE MAIRE : On marquera « votre commune investit pour vous ». Cela suffira et vous répondrez parce que vous faites partie des commissions. On ne va pas non plus mettre des panneaux partout et vivre sur des questions qui sont fondées, mais parfois des rumeurs infondées. Je ne reviens pas sur les bureaux de la BRED et toutes les bêtises que l'on a pu entendre. Quand les gars seront là en janvier, ils seront là. Pour le port, on vous annonce une fin de travaux pour janvier donc on clôt le ban. C'est fini. Ce sera fait. S'il y a un retard d'un mois, mea culpa, mais ce sera fait. On ne part pas avec la caisse.

M. Jean-François CLAIR : Ce n'est pas cela, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Bien si parce que beaucoup de Joinvillais s'interrogent. Il se trouve que je connais aussi beaucoup de Joinvillais. C'est marrant. Et puis, j'habite à côté. C'est marrant. Je passe aussi souvent à côté et en ce moment je suis beaucoup chez Jardiland, chez Rent a Car. Je suis beaucoup sur ce site. Je ne suis pas vraiment interpellé sur le sujet. On ne doit pas connaître les mêmes.

M. Jean-François CLAIR : C'est sûr.

M. LE MAIRE : Peut-être que vous rencontrez ceux qui lisent la petite feuille de chou de M. Laval, mais en attendant.

M. Michel LAVAL : intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Je vous répondrais, M. Laval. Je mets un peu de débats parce qu'on « s'emmerde » un peu pour l'instant. On est dans les budgets d'assainissement et j'aime bien qu'il y ait un peu de débats. Pour le port, sincèrement, je félicite le travail extraordinaire qui est fait par mon Maire adjoint. Oui, la ville investit. Faudrait-il que chaque semaine on mette « demain c'est le pavé », « après-demain, c'est la bordure », etc. ? On a autre chose à faire.

M. Jean-François CLAIR : Ce n'était pas le sens de ma question.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

M. LE MAIRE : Un peu.

M. Jean-François CLAIR : C'est vous qui êtes le Maire, c'est vous qui décidez...

M. LE MAIRE : Ce que je veux dire, sans m'énervier parce que là vous m'avez un peu réveillé et je ne dormais pas parce que j'écoute attentivement...

M. Jean-François CLAIR : Je ne me permettrais pas, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je sais bien Jean-François. Il n'y a pas de problème. Dans un mois on vous annonce que c'est fini. C'est fini. Après, qu'on ait un débat sur le rendu du chantier avec ce qui ne pourrait pas aller, allez voir l'association du port. Moi je sais le travail qui est fait avec Pierre sur ce port avec l'association Nouveau capitaine de port et tout. En 6 ans, ce port est vraiment sorti de l'eau, si je peux me permettre. Il faut ce que l'on a fait. Je me rappelle de ma petite expérience avec mon prédécesseur où tout le monde prenait sa flotte, tout le monde rejetait, tout le monde faisait ce qu'il voulait. C'était les barbares dans l'eau. C'était vraiment n'importe quoi. Aujourd'hui, c'est géré. Il y a de nouveaux règlements qui se mettent en place et, franchement, on peut être très fier de ce petit port. Il est envié. Il y a aussi des rumeurs. Beaucoup voudraient nous le racheter. Il est à nous pour l'instant et on n'y touche pas.

M. Jean-François CLAIR : ET il restera à nous. C'est ce que vous êtes en train de nous expliquer, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Il y a la métropole et le territoire. On peut discuter, mais aujourd'hui il est à nous, on l'entretien et on est content de le laisser comme il est.

M. Michel LAVAL intervention sans micro... Si vous me permettez, le gaspillage de l'eau potable, le prédécesseur y a mis bon ordre... suite à une édition précédente de la feuille de chou à laquelle vous faisiez allusion.

M. LE MAIRE : Oui, mais elle sert parfois cette feuille de chou. Elle peut servir, mais il ne faut pas s'attribuer tous les résultats grâce à vos proses célèbres.

M. Jean-François CLAIR : Juste pour terminer, M. le Maire, et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je vous ai posé cette question parce qu'effectivement en commission je n'ai pas eu ou nous n'avons pas eu l'information que les travaux seraient terminés en janvier. Si effectivement j'avais eu cette information, je pense que je ne vous aurais pas posé cette question. Par contre, le débat sur le port, au demeurant, est fort intéressant.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : M. le Maire, je dois dire qu'au Conseil Municipal, sur le port de Joinville-le-Pont, on a eu une très belle émission où M. Marchadier est passé super bien à la télévision.

M. LE MAIRE : C'est une très belle émission qui a mis en valeur les bords de Marne. C'est vrai qu'il faut rendre grâce aux élus et à toutes les personnes qui ont participé à cette émission à Nogent, à Champigny, etc. Franchement, les bords de Marne ont été mis en évidence.

M. Pierre MARCHADIER : on passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

11	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015	
LE CONSEIL ;		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

		Ensemble »).
contre	-	-
abstention	01	M. LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

- Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget annexe du Port de Plaisance

	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 910,00 €	1 477,50 €	1 477,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30 580,20 €	7 645,05 €	7 645,05 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

* *

12 ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Pour compléter ce que vous venez de dire, comme on avait débattu de cette affaire-là en commission, j'avais posé une question pour savoir ce qu'étaient effectivement ces non-paiements, les origines ou les situations. Je reprendrais ce qui avait été dit dans le compte rendu. Ce sera beaucoup plus simple et cela évitera peut-être que les personnes posent des questions derrière. En résumé, les origines de ces situations ce sont le surendettement personnel et le non-paiement des activités de restauration scolaire, d'accueil de loisir et d'accueil de la petite enfance. Ce qui veut dire, derrière, que cette délibération a aussi une vocation sociale, même si ce n'est pas quelque chose de légal et quelque chose que l'on souhaite parce que supprimer des créances est toujours dommageable pour une ville. Là, c'est de l'ordre de 20 k€ donc cela ne va pas très loin. Cela veut aussi dire que derrière, au niveau de la ville, il faut peut-être aussi intensifier les demandes – je pense au CCAS parce que c'est son rôle – et voir les familles ou personnes en difficulté de façon peut-être à aller les tirer pour éviter ce type d'endettement. Je ne sais pas si c'est possible au niveau du CCAS et de la ville d'essayer de chercher ou de mettre le doigt sur ces familles ou personnes en difficulté pour les aider. Je ne sais pas du tout si c'est possible, envisageable ou utopique de ma part.

Mme Chantal DURAND : Pour partie de réponse, au CCAS on a une conseillère en économie et sociale qui, effectivement, aide les familles en surendettement à équilibrer les budgets. On a ce personnel à disposition. Entre autres, nous avons également une commission permanente qui accorde des dons pour les personnes en difficulté. On en accorde environ 20 k€ par an.

M. Francis SELLAM : Deux informations complémentaires. Ce sont aussi des entreprises qui ont déposé le bilan. Il y a donc deux parties : la partie activité entreprise et l'activité familiale et plus personnelle. Chaque service, quand ils sont face à des personnes en difficulté, alerte le CCAS. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

12	ADMISSION EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet, sur proposition du comptable, en non-valeur les créances mentionnées sur la liste fournie par ce dernier et dont le montant global s'élève à 20 626.86 euros	

* *

*

13 NUIT BLANCHE AU PROFIT DU TELETHON – SUBVENTION A L'AFM-TELETHON

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

Intervention sans micro :

M. Pierre MARCHADIER : C'est une bonne question.

Intervention sans micro

M. Pierre MARCHADIER : C'est un peu moins que cela.

M. LE MAIRE : Le Téléthon global ou le Téléthon...

M. Pierre MARCHADIER : Non, pas global, mais sur le cinéma.

M. LE MAIRE : Moi, j'ai les recettes du Téléthon global. Je n'ai pas le détail. On vous apportera la réponse.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, je vous donnerais la réponse. De toute façon, on verse 1 000 €. Si c'est moins, on verse la différence.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

13	NUIT BLANCHE AU PROFIT DU TELETHON – SUBVENTION A L'AFM-TELETHON	
LE CONSEIL ;		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaleb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean- François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	01	M. LAVAL (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
– Décide d'allouer une subvention de 1 000 € à l'AFM-Téléthon, 1 rue de l'Internationale BP 59 91002 Evry cedex		

* *
*

14 SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LAURETTE FUGAIN

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

14	SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LAURETTE FUGAIN
----	--

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 500 euros à l'Association Laurette FUGAIN, 101, rue de Sèvres 75 279 Paris cedex 06.

* *
*

15 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n°15 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Je trouve que faire des contrats de performance est peut-être critiquable, mais d'un autre côté c'est bien parce que cela permet aux athlètes, voire aux clubs, d'aller un peu plus loin dans la performance. Puis, quand on est sportif, on s'aperçoit que l'on a des coûts d'inscription et des coûts de voyage non négligeables, même lorsque l'on n'est pas professionnel. On peut donc imaginer les coûts que les professionnels ont. C'est quelque chose de bien.

Ma remarque, c'est qu'il y a certaines sommes qui me paraissent – c'est au Maire de décider – un peu faibles, car quand on connaît une inscription à un voyage, cela va très loin. Quand je vois une prime de 125 €, cela me paraît faible. D'un autre côté ma question c'est : est-ce que tout ou partie de ces athlètes interviennent en milieu scolaire pour parler des bienfaits du sport ? Pas uniquement sur l'esprit, mais sur tout ce que l'on peut avoir au niveau du sport. C'est tout cet aspect pédagogique qu'il nous manque aujourd'hui dans la société. Le sport peut amener un système de valeur au travers...

M. Michel DESTOUCHES : Il est vrai qu'aujourd'hui ces athlètes qui sont en partie de jeunes athlètes ne sont pas intégrés dans les activités scolaires. On a simplement, nous, un intervenant scolaire qui est Alexandar. C'est l'intervenant du service des sports. Il intervient au niveau de toutes les écoles primaires de Joinville-le-Pont et il fait le lien entre les associations sportives et les écoles. Néanmoins, c'est vrai que ce sont tous des jeunes qui sont effectivement eux-mêmes encore en cours au lycée ou autres et qui ne sont pas forcément amenés à se déplacer dans les écoles, mais l'idée est bonne tout du moins à la limite au niveau de la fête du sport au mois de juin par exemple les athlètes sont présents et il peut y avoir un échange entre les jeunes scolaires et les athlètes présents.

M. Jean-François CLAIR : D'un point de vue personnel, lorsqu'il y avait la fête des sports j'ai fait un échange. Je ne suis plus tout jeune, mais c'est intéressant de connaître les tenants et les aboutissants de certains clubs et de certaines personnes. Je pense qu'il faut aller au-delà, au niveau des aides, quand c'est possible, bien évidemment. Effectivement, il faut voir, au niveau des écoles, pour essayer de faire une interaction en lien avec ce milieu sportif parce qu'il y a une pépinière non négligeable à Joinville-le-Pont.

M. Michel DESTOUCHES : Il y a déjà des partenariats qui existent entre les clubs, notamment entre l'aviron Marne et Joinville et le collège Jules Ferry. Il y a également des intervenants du basket qui sont prévus au niveau des écoles. Le club de basket entre déjà un peu dans les écoles au niveau d'un partenariat qui existe entre eux.

M. Jean-François CLAIR : Merci.

M. Michel DESTOUCHES : D'autres questions ?

M. LE MAIRE : Oui. Ce n'est pas une question, mais une remarque de fond. C'est vrai que l'on adore tous les clubs sportifs, les sportifs, les enfants et la solidarité. Néanmoins, à un moment donné, on est confronté à des problèmes de finance et de choix. C'est vrai que je serais curieux de voir, l'année prochaine, les budgets des Mairies qui sont autour de nous et de voir comment ils seront construits par rapport aux associations et aux impôts. Vu ce qui part au niveau de la péréquation et des baisses de dotations, c'est un vrai sujet. C'est bien de le dire, mais pouvoir le faire, ce sera autre chose. Moi, je parlerai juste d'un club : l'ACPJ qui est un club emblématique et qui est premier départemental.

M. Michel DESTOUCHES : Et régional aussi.

M. LE MAIRE : En plus, il est, je crois, 22^{ème} ou 25^{ème} en France.

M. Michel DESTOUCHES : Il est 22^{ème} en France.

M. LE MAIRE : Pour une ville de 18 000 habitants, c'est franchement déjà magnifique. Après, tous les clubs dont parle Michel sont en train de monter. C'est magnifique, mais à un moment on ne peut pas nous demander... C'est la limite. Je préfère tout de suite dire que pour les associations, on sera très attentifs à leurs subventions dans les prochaines années. On ne pourra pas continuer à vivre à ce niveau de subvention. Je ne dis pas que le sport sera touché, mais globalement, on ne pourra pas être généreux avec tout le monde. C'est la réalité.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

M. Michel DESTOUCHES : D'autres questions ? Pas d'autres remarques, donc on passe au vote. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Merci.

15	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE	
LE CONSEIL ;		
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, en application des contrats de performances approuvés le 29 avril 2014, le versement des subventions suivantes :		
1)	Athlétique Club Paris Joinville :	1 500 €
2)	Joinville Eau Vive :	5 000 €
3)	Racing Club de Joinville :	1 500 €
4)	Joinville Handball :	3 000 €
5)	Basket Club de Joinville :	2 000 €
6)	Aviron Marne et Joinville :	1 500 €

* *
*

16 11^{ème} EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES – ATTRIBUTION DU PRIX DU SCENARIO

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Je voulais rappeler la question que j'avais posée en commission, à savoir : est-ce que Joinville-le-Pont est invité à ce festival ? Est-ce qu'il fait partie du jury ? Est-ce que l'on sera invité à la remise des prix ?

M. Pierre MARCHADIER : Joinville-le-Pont est partenaire puisqu'on est la ville partenaire. Bien évidemment, on est invité. Personnellement, je suis invité comme membre du jury puisque je remets le prix. Maintenant, la ville de Saint-Maur-des-Fossés est tout à fait ouverte à accueillir qui veut bien venir. Il n'y a pas de... c'est complètement ouvert au public. Il y a 500 personnes dans la salle. Je pourrais voir avec eux pour qu'ils nous envoient des invitations officielles, mais il n'y a aucun souci là-dessus.

Mme Chantal COLIN : Merci.

M. Pierre MARCHADIER : On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

16	11 ^{ème} EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES – ATTRIBUTION DU PRIX DU SCENARIO
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 1 000 € à François COUGNON, lauréat du Prix du Scénario.	

* *
*

17 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT EN MATERIEL ET MOBILIER DU MULTI-ACCUEIL TRAMPOLINE (22 PLACES)

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Une petite précision. L'agrément est porté à 22 avec la possibilité d'accueillir 23 enfants. Où loge le 23^{ème} ? Pour des raisons de sécurité est-ce...

Mme Jeannine CHERY : C'est prévu. Si on peut y mettre 23 enfants, c'est que la sécurité est prévue.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Intervention sans micro.

Mme Jeannine CHERY : ce sont les agréments.

M. LE MAIRE : On en a déjà discuté lors de la dernière délibération. Ce sont les agréments qui permettent de faire plus 10 % d'accueil sur les structures. Bien entendu, les locaux sont adaptés à ces plus 10 %, à la fois en termes de dortoirs et en termes d'accueil.

Mme Jeannine CHERY : On vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

17

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT EN MATERIEL ET MOBILIER DU MULTI-ACCUEIL TRAMPOLINE (22 PLACES)

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire, en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une subvention en investissement dans le cadre de la transformation, l'aménagement et l'équipement en matériel et mobilier du multiaccueil Trampoline de 22 berceaux, à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches liées à cette demande.

* *
*

18 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR LA REDUCTION DE L'EMPLACEMENT RESERVE (ER) DU TVM – EST AVENUE CHARLES FLOQUET A JOINVILLE-LE-PONT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : M. GRESSIER, mes chers collègues, bien évidemment, personne ne peut s'opposer à cette mesure de bon sens qui conduit à régulariser finalement une situation déjà actée depuis un certain moment. Nous sommes un certain nombre à ne pas avoir manqué de remarquer que le feuilleton interminable du TVM n'est pas encore achevé puisqu'il y a, à nouveau, des rebondissements. Cela n'a aucune incidence sur cette délibération qui réservera du foncier dont on fera un usage sur lequel on pourra débattre. Par contre, je voudrais faire remarquer c'est que cette réserve foncière est très ancienne. Au départ, elle est antérieure au TVM. Elle a été utilisée par le TVM, mais au départ elle a été créée pour des besoins militaires. Cela remonte vraiment à la nuit des temps. On entre vraiment dans le 21^{ème} siècle en la supprimant.

M. LE MAIRE : Vous savez que l'on a un projet qui est extrêmement... Je voulais juste dire un petit mot sur le TVM, sans mettre de l'huile sur le feu. Effectivement, le projet TVM n'est pas enterré, aujourd'hui. Certaines villes autour crient victoire, mais je leur laisse la propriété de leurs propos. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout enterré. J'ai rencontré Dominique Adenot il y a quelques semaines. Il m'a vraiment fait comprendre qu'il était à la demande du report du TVM et de son chantier du fait des gros travaux qui se chevaucheront avec la ville de Champigny et qui rendraient impraticable tout ce coin. C'est un report et je laisse la propriété des propos à certains, autour, et je ne voudrais pas en rajouter. Après, si on veut aller sur le terrain militaire, je l'apprends. Cela doit peut-être remonter à 1919 avec la fameuse loi de 1919. Moi aussi, je peux vous parler des terrains militaires. On pourrait presque se permettre de demander à Paris de nous rétrocéder la propriété des terrains militaires qui ont été floués à la ville en 1919 par l'application d'une loi qui a eu lieu en 1929 et nous récupérerions l'hippodrome, l'INSEP, soit plus de 100 hectares. On pourrait en faire un bon combat commun, mais aujourd'hui, à l'aube des territoires...

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Oui, on peut en arriver là, mais c'est vrai que si on rend à Joinville-le-Pont tout ce qui a été « piqué » à Joinville-le-Pont, Joinville-le-Pont pourrait être une très grosse commune dans le Val-de-Marne. Je voulais juste faire ce petit aparté pour que cela soit noté au Conseil. Merci. J'apporterais, d'ailleurs, mon soutien au projet que vous n'avez pas voulu, je pense, évoquer, à savoir le projet de la synagogue sur l'avenue Floquet.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Merci, M. le Maire. Peut-on approuver les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

18

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU

**PLU POUR LA REDUCTION DE L'EMPLACEMENT RESERVE (ER) DU TVM –EST
AVENUE CHARLES FLOQUET A JOINVILLE-LE-PONT****LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la réduction de l'Emplacement réservé n ° 2 de notre PLU pour le projet du TVM-Est réalisé par le Conseil Général du Val-de-Marne suivantes :

- La mise à disposition du public se déroulera du lundi 12 janvier 2015 au vendredi 13 février 2015
- Le dossier mis à disposition sera composé du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et des avis des personnes publiques associées, accompagné d'un registre
- Les éléments mis à disposition susmentionnés seront consultables à la Mairie de Joinville-le-Pont, dans le hall de l'Hôtel de Ville au rez-de-chaussée (23, rue de Paris 94 340 Joinville-le-Pont) les jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h et sur le site internet de la Ville.
- Durant la période de mise à disposition, les observations pourront être consignées :
 - o Par courriel, à l'adresse suivante : urba-ads@joinvillelepont.fr
 - o Sur le registre mis à disposition en mairie.

– Précise que la présente délibération sera affichée en mairie huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, et durant toute la durée de celle-ci.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

* *
*

19 APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE JOINVILLE-LE-PONT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : M. GRESSIER, mes chers collègues, qui pourrait s'opposer à un plan de prévention du bruit dans l'environnement ? Qui ? Peut-être les gens qui considèrent que ce plan ne répond pas aux objectifs qu'il affiche. Il y a un outil auquel on ne pense plus de nos jours : le dictionnaire. Je me suis plongé dans le Larousse sur « plan ». Je passe sur le plan qui veut dire « une carte. Le plan, dans l'acception qui est la nôtre, c'est l'ensemble des dispositions adoptées en vue de l'exécution d'un projet. Très bien. Où sont les dispositions adoptées dans ce plan ? Il n'y en a pratiquement pas. Pages 29 et suivantes, dans les actions portées par la commune, on ne trouve guère qu'un audit sur la zone 30 de Palissy où on constate effectivement que la RATP ne respecte pas très bien la zone 30, mais on le savait. Ce n'est pas réellement la faute de la commune. Pour le reste, ce sont essentiellement des concertations avec d'autres acteurs : l'État et le Conseil Général. Le bon point c'est que le diagnostic qui est assez ancien est très correct. Cela ne change pas tant que cela d'une année sur l'autre. Il commence à dater, mais le diagnostic est très bien. Néanmoins, si on parle d'un plan d'action, ce n'est pas un plan. Les braves gens qui ce sont mobilisés pour l'enquête publique ont un peu perdu leur temps. On pourrait se tourner vers le Département. À beaucoup d'endroits, on dit concertation avec le Département. Effectivement, on a noté, encore récemment, qu'une bonne partie des nuisances sonores que subissent les Joinvillais, plus encore que de l'autoroute, venait des voiries du Conseil Général. Il y a entre 2 et 3 fois plus de Joinvillais qui pâtissent de la voirie du Conseil Général – route départementale 4 et autre – que de Joinvillais qui pâtissent de l'autoroute. C'est ce qui est assez surprenant et ce qui est assez épatant quand on lit le plan de prévention du bruit dans l'environnement pondu par le Département. Justement, dans le plan pondu par Joinville-le-Pont, il n'y a rien, explicitement, qui évoque le plan du Département. On dit que l'on se concertera avec le Département, mais il n'y a aucune trace, là-dedans, qu'on l'ait fait. Les services techniques ont commencé à se rapprocher – ce ne sont pas les services techniques

que je critique -, mais j'aurais aimé que les politiques, qui portent la politique de la ville, se rapprochent du Département. Or là, il n'y a rien. Ce n'est donc pas un plan. C'est un document qui est fait parce que c'est une obligation légale. On coche que l'on a rempli nos obligations, mais cela ne changera strictement rien pour les Joinvillais. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas voter ce plan.

M. Jean-Jacques GRESSION : M. Laval, vous avez sans doute remarqué dans les annexes – pages 41, 42, 43 et 44 – toutes les actions menées sur les 10 dernières années sur les bâtiments publics de la Commune.

M. Michel LAVAL : Le passé est le passé.

M. Jean-Jacques GRESSION : Oui, mais en 10 ans, vous avez vu, sur 4 pages, qu'on a fait des travaux dans les bâtiments publics.

M. Michel LAVAL : Les dispositions adoptées pour le futur, où sont-elles ? C'est cela.

Intervention sans micro

L'administration : Si vous me permettez, M. le Maire, aujourd'hui on connaît tous la principale problématique de Joinville-le-Pont : la plupart des nuisances proviennent d'infrastructures pour lesquelles la Ville n'est absolument pas gestionnaire, qu'elles soient départementales ou étatiques. À chaque fois qu'il a été possible de le faire, notamment dans le cadre du PPBE de l'État sur lequel la commune a mobilisé les Joinvillais à moult affiches, leur demandant de s'exprimer lors de l'enquête publique... La collectivité a mobilisé les Joinvillais pour qu'ils s'expriment sur le PPBE de l'état. Dans le cadre du PPBE du Conseil Général sur lequel la Ville a été sollicitée, pas dans le cadre d'une enquête publique, mais en tant que personne consultée, nous avons écrit officiellement au Conseil Général. Nous avons écrit officiellement au Conseil Général et le courrier de la Ville sera repris dans le cadre du PPBE du CG 94.

M. Michel LAVAL : C'est dommage que dans ce document on évoque sans cesse la coopération avec le Conseil Général, sans donner aucune référence à cette coopération.

L'administration : Ceci étant dit, M. Laval, ce ne sont pas nous qui sommes dépositaires de l'action du législateur qui a fait des PPBE séparés par gestionnaires. Je rejoins votre avis sur le fait qu'un PPBE collectif et transversal aurait été bien plus efficace qu'un PPBE par gestionnaire. La preuve, nous sommes démunis pour faire la synthèse des actions qui sont menées par l'État et le Conseil Général. Je rappelle aussi que nous travaillons au quotidien avec le Conseil Général sur ces questions. La rue Chapsal, notamment, fera l'objet d'un enrobé acoustique sur lequel les références techniques viennent de nous être communiquées aujourd'hui. On vous les transférera, bien entendu. Le Conseil Général travaille sur ces questions, même si on n'est pas complètement toujours satisfaits de ses actions. Ceci étant dit, l'action du Conseil Général est quand même plus probante aujourd'hui que celle de l'État et de la RATP.

M. LE MAIRE : Écoutez, oui peut-être dans le document, mais dans l'action, on est là. Moi, je préfère un mauvais écrit ou un écrit pas forcément bien interprété, mais l'action est là. Dans notre dernière discussion, entre autres avec M. le Préfet, il y a quelques semaines, on parlait de l'autoroute, d'un changement de revêtement sur l'autoroute. C'est acté et noté par le Préfet pour l'instant sur des parcours qui pourront être expérimentaux. Pourquoi dépenser beaucoup si on peut faire simple avec simplement une bonne relation politique ou étatique, ce que je fais. Cela avance. La rue Chapsal, sincèrement... Je crois que peu de villes peuvent se targuer d'avoir récupéré autant d'argent sur un projet.

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Oui, mais attendez, car elle n'est pas terminée. C'est normal.

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : On passe au vote.

M. Bernard DUVERT : Effectivement, on a beaucoup discuté, lors de la commission, de ce plan. En France, comme bien souvent, on est assez fort sur le diagnostic, mais moins bon sur la prophylaxie. On ne sait jamais quel remède mettre en œuvre. Moi, j'ai émis un vœu : que ce plan soit peut-être moins ambitieux que les cinq thématiques, que l'on en choisisse une peut-être pour les 5 ans à venir puisque dans 5 ans il faudra y retourner, pour que l'on ait, pour les Joinvillais encore une fois, quelque chose de concret à montrer. De la négociation avec les autres interlocuteurs que sont les collectivités et l'état, on ne pourra pas faire à moins que les nuisances viennent principalement de ces collectivités, RATP entre autres, mais que l'on se fixe 2 ou 3 axes dans les 5 années qui viennent et qui seraient à la portée de la commune et que l'on donnerait à voir dans le futur me paraîtrait raisonnable et peut-être moins critiquable dans le futur.

Intervention sans micro.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, par :

Pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
contre	01	M. LAVAL (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	05	M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

– Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

– Précise que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Autorité compétente pour la période année-année est constitué par :

- Un résumé non technique,
- Une synthèse de la cartographie,
- Les actions réalisées dans les 10 dernières années,
- Les actions prévues pour les années à venir,
- Les résultats de la consultation publique,
- L'avis des gestionnaires concernés ayant répondu.

– Précise également que :

- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis en ligne sur le site internet de la ville.
- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Joinville-le-Pont au service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture du service ;
- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

* *
*

20 ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAUX URBAINS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE » DU SIPPAREC

M. Stephan SILVESTRE donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Une remarque. C'est une excellente disposition, nous l'avons vu en commission, puisqu'elle permettra à nos communes, faibles face à Numéricâble – l'union fait la force -, d'avoir un plus grand levier de négociation. L'utilité de cette délibération est d'autant plus importante que, pratiquement depuis que je suis professionnel, la France vit au rythme de plans câbles successifs qui ne donnent jamais leurs fruits.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

De nouveau, à notre époque, nous constatons que le modèle de référence, spécialement dans les jeunes générations, c'est le Cloud et le sans-fil alors que le câble, et idéalement la fibre optique jusqu'au bout, est la meilleure solution pour transmettre. J'ajouterai à l'interface de la problématique de la santé et de l'environnement que vous savez bien qu'on lit de plus en plus de choses sur les dangers des ondes et que le câble est l'alternative qui permet de bénéficier à la fois de tous les avantages des nouvelles technologies, sans s'exposer au péril sanitaire des ondes. Je ne vous ferais pas un exposé sur les ondes. Il y a quelque chose de très simple : dès le début du siècle précédent, les compagnies d'assurance, dans le monde, ont éliminé l'amiante des risques qu'elles couvraient. À la fin du siècle, l'Académie des sciences française, entraînée par Claude Allègre, a adopté encore une résolution disant que l'amiante était très bien. Les compagnies d'assurance l'avaient compris au début du 20^{ème} siècle. Actuellement, les compagnies d'assurance refusent catégoriquement de couvrir les risques liés aux ondes.

M. Stephan SILVESTRE : Bien. On s'éloigne un peu de l'objet de la délibération. Il y a une littérature abondante sur des tests sur les nuisances potentielles des ondes qui n'ont, pour l'instant, pas permis de conclure de façon certaine dans un sens. En tout cas, ici, il ne s'agit pas de cet objectif. Ceci étant, vous avez tout à fait raison sur le fait d'avoir un plus fort poids de négociation vis-à-vis de Numéricable. En particulier, on sait que le bas de Joinville-le-Pont – Polangis - pâtit d'un déficit de bonne volonté de la part de cet opérateur. On espère bien, via cette opération, réussir à dénouer la situation. J'ajoute que cela se passera assez rapidement puisque jeudi prochain il y aura un comité du SIPPEREC qui entérinera l'adhésion de Joinville-le-Pont, si ce soir vous acceptez.

20

ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAUX URBAINS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE » DU SIPPEREC

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adhère à la compétence « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », définie à l'article 6 des statuts du SIPPEREC et demande le transfert au SIPPEREC de la convention de concession du réseau câblé de vidéocommunication conclue avec la société Numéricable.
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les conventions et procès-verbaux de mise à disposition ou les inventaires des infrastructures.

* *
*

21 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC GrDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. GRESSIER, chers collègues, il y aura deux types de questions. J'ai bien compris tous les aspects concernant les données techniques, sauf que dans les données techniques, à mon sens, il manque deux points importants :

- Tout ce qui concerne les données privées collectées : dès l'instant où vous mettez un système d'information, vous collectez des données privées. Que deviendront-elles ? Qui les utilisera ? ;
- Lorsqu'on lit le document et lorsqu'on sait que les systèmes sont électroniques, il y a des pannes. On appelle cela le NTBF. La durée de fonctionnement entre deux pannes n'est pas précisée. C'est quand même intéressant de savoir cette fameuse durée de fonctionnement, si vous avez une panne, vous avez une panne généralisée au niveau d'une ville, en l'occurrence Joinville-le-Pont, mais ce n'est pas vraiment cela le fond du problème. Le fond du problème, pour moi, c'est l'emploi. Pourquoi est-ce que je vous dis l'emploi ? Tout simplement parce que vous mettez des systèmes automatiques. Pour les systèmes automatiques, il n'y a pas besoin d'humains. Aujourd'hui, on a des citoyens ou concitoyens qui collectent les données en se déplaçant. Cela veut dire que vous allez supprimer - je ne parle pas de Joinville-le-Pont - au niveau national des milliers d'emplois. C'est bien un problème de politique nationale. Aujourd'hui, il faut être bien conscient qu'il y a un problème de fond sur l'emploi. On arrive à 10,4 % de taux de chômage. L'industrie technique, pour ce que j'en connais, est énormément décimée. Rajouter des chômeurs potentiels en utilisant des systèmes techniques, qui sont peut-être au demeurant très bien - je ne critique pas le système technique par lui-même, mais ce que l'on en fera -... Je vous propose tout simplement, compte tenu de la situation actuelle française - c'est le point le plus important - et du taux de chômage actuel, que Joinville-le-Pont se montre exemplaire - ce n'est bien évidemment pas contre le

Maire parce que le Maire n'y est strictement pour rien – et refuse l'arrivée de ces compteurs intelligents ou soi-disant intelligents.

M. Jean-Jacques GRESSION : Le côté négatif de ce télérelevé... Ce qu'il faut savoir c'est que l'on a aussi un exemple pour l'eau puisque maintenant nous fonctionnons par télérelevé qui apporte, au niveau du consommateur, d'abord un suivi plus précis qui peut déterminer les fuites. On peut très rapidement détecter des fuites sur le réseau, y compris chez le particulier. Il y a pas mal d'avantages à ne plus avoir de factures estimées, mais à avoir des factures sur une consommation réelle. On a l'expérience de l'eau. Maintenant, c'est le gaz.

M. Michel LAVAL : Oui, une intervention parfaitement complémentaire à celle de mon collègue, de nouveau sur un sujet cher aux écologistes : la thématique « santé et environnement ». Il n'existe aucune précision sérieuse dans les documents que vous nous remettez et, j'en suis sûr, dans les documents qui vous ont été remis – ce n'est pas de votre faute, je le dis là aussi – sur les caractéristiques du dispositif « Gazpar » et, par ailleurs, sur le dispositif de collecte. Il s'agit encore de sans-fils, il s'agit encore d'ondes. Il n'y a aucune information sérieuse.

Il se trouve qu'au début de ce mois j'ai discuté, dans le cadre d'une réunion publique, avec une députée qui dépose régulièrement des projets de loi sur les ondes – les députés ne sont pas toujours très compétents – et le responsable national de l'une des trois principales associations qui travaillent sur la thématique « ondes et santé ». En fait, les caractéristiques de « Gazpar » ne sont pas sur la place publique. On s'engage donc à l'aveugle. Ayez confiance ! Pour des raisons de santé, je trouve que ce n'est pas très favorable.

M. LE MAIRE : Vous n'apportez pas la preuve de ce que vous suspectez.

M. Michel LAVAL : Je n'ai pas la preuve puisque les caractéristiques « Gazpar » ne sont pas sur la place publique.

M. LE MAIRE : Je ne connais pas personnellement « Gazpar », mais ce que je veux dire c'est que ce n'est pas forcément un mauvais garçon. Vous chargez la barque. C'est bien d'être dans le principe de la réflexion et de la précaution. Je ne peux pas vous critiquer là-dessus.

M. Michel LAVAL : Et de la transparence aussi.

M. LE MAIRE : À un moment, on ne fait plus rien.

M. Michel LAVAL : J'ai dit que ce n'était pas contre vous. Je suis convaincu que vous n'avez pas plus d'informations que celles que vous nous avez transmises.

M. LE MAIRE : Moi, je voulais revenir sur le sujet de Jean-François. Effectivement, j'entends bien l'appel par rapport à l'emploi. Moi, je ne peux pas m'opposer à cette présentation ce soir. On va aussi vers la modernité. Joinville-le-Pont ne contribue pas à augmenter le chômage en France. J'ai envie de dire que Joinville-le-Pont est une ville qui, depuis plusieurs années, investit, s'engage et soutient l'emploi au travers de différents investissements sur sa commune et au niveau de tout ce qui est en train d'arriver sur cette commune. On ne peut pas avoir deux politiques. Moi, je regrette sincèrement – là, c'est M. Hollande, mais le précédent c'était pareil et c'était difficile – que les chefs d'État qui se succèdent n'arrivent pas à trouver les solutions idéales pour les Français. On est dans une crise mondiale et européenne. En ce moment, on a une bataille autour du prix du baril qui est en train de modifier, à nouveau, la planète. Je ne peux pas défendre Numéricable en disant qu'on a besoin d'avoir un câble – d'un point de vue de santé, j'ai bien entendu votre différence, Michel – et, juste après, dire que l'on ne veut pas le télérelevé.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : On ne mettra pas des fils partout non plus. Les montants d'investissement sont...

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Écoutez, je regrette pour l'emploi et j'espère que cela ne touchera pas un ou des Joinvillais, mais la modernisation est en marche et on ne peut pas faire autrement. En plus, pour celui qui paie au bout c'est beaucoup plus réaliste. Aujourd'hui, on est pratiquement au temps réel. Le télérelevé s'actualise tout de suite. On voit de moins en moins de personnes venir pour nous dire qu'elles ont reçu un relevé avec un rattrapage EDF à charge. Je pense que cela protège les consommateurs et les Joinvillais.

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : On reparlera de « Gazpar » parce que je ne sais pas quoi vous dire. Vous êtes un combattant des ondes, je le comprends. Merci.

M. Stephan SILVESTRE : Je n'ai pas lu la fiche descriptive de cet équipement. Cependant, c'est très probablement un relevé en radiofréquence qui est fait. C'est ce qui se pratique d'habitude et qui n'est absolument pas nocif, car ce sont les

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

mêmes ondes que la radio que vous recevez depuis des décennies et que nos grands-parents recevaient aussi à l'époque de la TSF. Ce ne sont pas des micro-ondes, donc normalement il n'y a aucun effet nocif avéré sur ces fréquences.

Intervention sans micro

M. Jean-Marie PLATET : Je pense qu'il y a exactement le même dossier au niveau de l'EDF avec les nouveaux compteurs intelligents qui seront relevés de la même façon. À l'intérieur de l'EDF, les agents seront redéployés et il n'y aura aucun licenciement. EDF, il n'y aura aucun licenciement. Il y aura un redéploiement du personnel vers d'autres tâches techniques.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

21	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC GrDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL		
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, par :			
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
contre	04	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le- Pont ») ;	
abstention	-	-	
– Approuve la convention, pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelevé GrDF et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.			

*
*
*

22 ADHESION DE LA VILLE AU CONTRAT CONCLU ENTRE LE SYCTOM ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. GRESSIER, mes chers collègues, une question simple. Est-ce que le circuit de collecte, ainsi que les jours de collecte changeront ou est-ce complètement transparent pour les Joinvillais et Joinvillaises ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : On a abordé en commission le fait que la commission d'appel d'offres du mois d'octobre a changé le prestataire de collecte. À partir du 2 janvier, nous passons d'URBASER à PROPOLIS du Groupe PIZZORNO. À part quelques petites modifications liées aux déchets verts, les jours de collecte ne seront pas modifiés, y compris pour les déchets ménagers encombrants. Un côté rassurant puisque c'est un contrat de 5 ans que nous arrêtons avec URBASER qui avait connu, au démarrage, quelques difficultés puisqu'ils avaient repris le contrat à la SITA et que le personnel de la

SITA n'avait pas souhaité venir chez URBASER. URBASER a dû découvrir Joinville-le-Pont avec du nouveau personnel, ce qui n'est pas le cas avec le nouveau prestataire puisque l'ensemble du personnel URBASER est repris dans les véhicules de collecte. Vous aurez exactement le même personnel. On est quand même rassuré. On a un cahier des charges et un suivi, qui nous permettent d'être assez confiants sur le démarrage du 2 janvier.

En ce qui concerne la livraison des encombrants, si nous adhérons à cette proposition de ce soir, nous devons déposer les encombrants à Villeneuve-le-Roi où le SYCTOM fera le tri entre ce qu'il met en décharge et en tri et Eco-Mobilier. Cela se passera à Villeneuve-le-Roi.

M. Michel LAVAL : M. GRESSIER, M. le Maire, chers collègues, c'est, nous l'avons dit en commission, une excellente mesure à la fois pour l'écologie et pour l'économie puisqu'on retirera du flux général des encombrants des éléments valorisables en bois. Excellente mesure qui s'insère dans un changement de marché, donc on passe des Espagnols aux Italiens pour la collecte de nos déchets ménagers.

Mon propos c'est effectivement de parler de mauvais citoyens joinvillais. On en a parlé en commission. Il se trouve, si on s'intéresse aux encombrants, qu'il y a des encombrants de facto et les encombrants de juré. Dans mon quartier, c'était un premier lundi de chaque mois. On fait, on voit des encombrants à peu près... On en voit un peu plus à la veille du premier lundi de chaque mois, mais pas beaucoup plus. Ce que vos services nous ont rappelé c'est que pratiquement on collecte, par les moyens de la ville, deux fois plus d'encombrants pendant un mois qu'URBASER, et bientôt PIZZORNO, n'en récolteront dans le circuit officiel. Là, nous sommes confrontés à des gougnafiers et à de mauvais citoyens. Clairement, quand on connaît son quartier, on voit que cela vient de toutes les couches sociales, et encore je suis modéré en disant cela parce que j'ai parfois l'impression que ce sont les plus nantis qui se lâchent. Cela coûte cher. Cela coûte, vous nous l'avez rappelé, deux emplois à la ville. Cela fait des années et des années que ce sujet revient sur la table et on ne peut rien faire parce qu'évidemment nous n'avons pas envie que nos rues se mettent à ressembler à une rue de Naples ou de Marseille après une grève. J'ai fait une proposition en commission urbanisme et tutti quanti et je la ferai ce soir. Je propose que les services municipaux fassent la grève des encombrants pendant quelques mois, histoire que les Joinvillais voient ce que cela représente. Il faudrait que nous soyons tous d'accord, effectivement. Il ne faut pas que quelqu'un vienne attaquer M. le Maire pour sa mauvaise gestion des déchets, je suis parfaitement conscient du problème. Si nous étions tous d'accord, M. le Maire, nous pourrions tenter cette expérience.

M. LE MAIRE : C'est une excellente initiative, non pas la grève, mais le fait de réfléchir à l'évolution de ce ramassage qui coûte cher aux Joinvillais. Moi, je reprends l'élection de 2008. J'ai été élu sur un constat personnel d'un traitement qui n'était pas qualitatif et durable des ramassages de dépôts sauvages : un matelas, un frigo, etc. On voyait souvent un « truc » qui restait dans une rue pendant 2 ou 3 jours, pas beaucoup plus. Aujourd'hui, je pense que le fait que les services passent tous les jours dans les quartiers donne un sentiment de ville propre, mais c'est coûteux pour la ville. Après, faire une grève alors que l'on va arriver sur des élections départementales et régionales, je vous remercie du coup de main que vous voulez donner au Maire ! Politiquement, ce sera super apprécié. Ils vont se dire le Dosne, il se lâche.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Il lâche les chevaux. Je reviens sur les chevaux puisqu'on lancera aussi un mode de ramassage - sur Polangis, je crois - avec un cheval connu et célèbre de M. Spiquel qui fera du ramassage d'encombrant à cheval. Il y aura, je crois, une convention avec PROPOLIS. On ira aussi vers un autre système.

Je pense que ce qui peut marcher... Avant-hier, vous aviez un dépôt sauvage pied de l'angle, place de Verdun qui venait de chez IKEA. On voyait bien que cela venait de chez IKEA. J'ai demandé à ma police municipale de passer et de faire les poubelles pour identifier le fautif. Je n'allais pas envoyer un PV à IKEA, mais cela passe par des agents assermentés qui doivent se remettre à faire ce que l'on a fait à certaines époques, à savoir des contrôles de poubelles.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Il n'y a pas le droit d'ouvrir les poubelles, mais il y a certains droits. C'est vrai que je n'aimerais pas que l'on fouille la mienne ou la vôtre, bien évidemment, mais sur les dépôts sauvages on peut identifier une enveloppe, un particulier, et on l'a déjà fait il y a quelques années, à l'époque avec un responsable du garage municipal qui était assermenté. On peut repartir là-dessus, mais si je vous laisse 8 jours Joinville-le-Pont sans ramassage, ce n'est pas possible. C'est dramatique.

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Quand vous allez voir la gestion des sapins après Noël...

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Il faut aller vers des mesures...

Intervention sans micro.

M. LE MAIRE : Sans compter les dépôts sauvages, par exemple sur la rue Henri Barbusse. Sur la rue Barbusse, vous aurez prochainement des caméras et cela nous aidera peut-être. Cela nous aidera, car vous avez des camionnettes

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

identifiées de personnes du BTP qui se lâchent, qui arrivent et qui déposent leurs vieux sacs de ciment. Barbusse, c'est courant. C'est pour cela que j'ai demandé à ce que l'on verbalise à nouveau parce que les voitures tampons, etc. entretenaient le dépôt sauvage.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Je ne vois pas qui vous visez, mais moi je me sens bien.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Après, c'est vrai que ce n'est pas pardonnable. Vous avez raison.

M. Jean-Marie PLATET : M. Laval nous a fait, il y a quelques instants, une intervention médicale sur les zones. Moi, aujourd'hui, sa proposition de laisser des ordures pendant X jours, en tant qu'ancien hospitalier, je peux vous dire qu'il y aura des rats et des problèmes médicaux.

Intervention sans micro

M. Jean-Marie PLATET : À partir des encombrants, il y a les autres. Le lundi, comme vous l'avez dit, en plus des encombrants il y a les poubelles ordinaires. Un problème sanitaire arrivera.

Intervention sans micro

M. Jean-François CLAIR : M. Gressier, M. le Maire, mes chers collègues, je vous mets tous d'accord et je vous fais part d'une expérience, en l'occurrence personnelle, mais pas du tout hospitalière. Je vous rappelle qu'il existe une police municipale, que la police municipale... Dans le cas des dépôts sauvages de particuliers, j'ai pu assister tout à fait par hasard à une intervention de la police municipale sur un dépôt sauvage où ils ont identifié la personne qui a déposé ses ordures. La police municipale est intervenue au domicile de ce délinquant, de ce voyou – mettez le mot que vous voulez, mais je pense que c'est plutôt un petit délinquant ou une petite délinquante -. Il faut quand même savoir que la police municipale - c'est extrêmement important et j'en profite pour les féliciter parce que je les ai vus à l'œuvre – ce sont des personnes professionnelles. Ce sont des professionnels parce qu'ils ont fait preuve d'une très grande pédagogie. J'étais à côté puisque cela s'est passé dans mon immeuble. C'est le hasard, mais cela m'a bien fait rigoler. Ce sont des gens professionnels, des gens très pédagogiques parce qu'ils ont rappelé les raisons pour lesquelles il ne fallait pas mettre de dépôts sauvages. Ils ont demandé à la personne de retirer son dépôt sauvage. La personne s'est exécutée. La police municipale a bien rappelé que la deuxième étape c'est la sanction. Si effectivement il y a une forme de récidive au singulier ou au pluriel, il aura procès-verbal derrière. Michel Laval parlait tout à l'heure de civisme, il faudrait peut-être rappeler aussi qu'effectivement on doit être civique, exemplaire et que la police municipale, lorsqu'elle identifie le contrevenant, aura une action. S'il y a des contrevenants potentiels dans la salle, respectez les consignes et le tri de la ville.

M. LE MAIRE : La prévention peut fonctionner avec un petit peu de peur autour. Je pense à la campagne « crottes de chien ». On dira ce que l'on veut, mais cela s'est quand même amélioré. Pas partout. Quand le PV tombe, cela ne fait jamais plaisir. On pourrait lancer une campagne sur les encombrants. C'est peut-être une très bonne idée de rappeler le civisme et le montant de l'amende et de faire un peu peur là-dessus avec un panneau qui ne coûte pas grand-chose. On pourrait rappeler ces choses-là. Au-delà de la police municipale... La police municipale ne peut pas tout faire et je vous remercie de l'hommage que vous leur avez rendu parce qu'ils le méritent. Sur ce sujet, ils ne sont pas toujours en hommage et je peux vous dire qu'ils en prennent aussi. Les agents assermentés existaient dans cette ville. Je pense que cela vaudrait le coût de remettre en place quelques agents assermentés qui comme cela, sur un dépôt sauvage, pourraient verbaliser et être autorisés à sanctionner.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Bien. Nous revenons sur la délibération qui est sur l'adhésion au contrat d'Eco-Mobilier. La question porte sur ce contrat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

22

ADHESION DE LA VILLE AU CONTRAT CONCLU ENTRE LE SYCTOM ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise la Ville de Joinville-le-Pont à adhérer sans réserve au dispositif contractuel conclu entre le Syctom et Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement et de souscrire aux termes et conditions engageant la ville de Joinville-le-Pont dans le cadre de la signature du contrat territorial de collecte du mobilier entre le Syctom et Eco-Mobilier, et plus particulièrement :

- L'intégration de la ville de Joinville-le-Pont au périmètre du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier.
- La transmission de tous les documents administratifs et pièces justificatives permettant au Syctom de finaliser la signature du contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco-Mobilier ainsi que sa mise en œuvre selon les dispositions et exigences contractuelles prévues. Dans l'éventualité où la ville de Joinville-le-Pont serait amenée à faire évoluer son niveau de service vers le développement d'un ou plusieurs points d'enlèvement et déciderait de transférer la responsabilité du traitement des DEA à l'écoorganisme, la Ville de Joinville-le-Pont s'engage alors à satisfaire les conditions du basculement opérationnel sur les points d'enlèvement visés par le transfert de responsabilité.

Par ailleurs, la ville de Joinville-le-Pont s'engage à ne pas solliciter Eco-Mobilier en vue de la signature d'un contrat direct au moins jusqu'au terme du premier agrément (fin décembre 2017) coïncidant avec l'échéance du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier.

– La Ville percevra, dans le cadre de l'application du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier :

- Les aides financières dont la ville de Joinville-le-Pont bénéficie au titre des soutiens financiers et opérationnels portant sur les tonnages de DEA ne transitant pas par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Syctom et sous réserve du respect des procédures de validation des organisations et tonnages relevant de sa compétence.
- Les aides financières du Syctom correspondant au reversement d'un soutien à la collecte des DEA en compensation d'une partie des coûts de collecte dont elle assure la compétence et selon les conditions et modalités qui seront arrêtées par le Syctom, pour les tonnages de DEA transitant par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Syctom.

* *
*

23 AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Vous connaissez ma position sur la qualité de l'eau. Elle est bonne, mais elle n'est pas si bonne que cela si on s'intéresse aux micropolluants. Quant au prix, il y a un problème qui dépasse de beaucoup Joinville-le-Pont et là encore vous n'en êtes pas responsable : c'est la clé de financement. Finalement, la majorité de ce que l'on paie c'est pour la dépollution.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Cela dépasse le prix de la production de l'eau.

M. Michel LAVAL : Derrière, il y a la politique menée par l'agence du Bassin Seine-Normandie et derrière il y a le fait que l'agriculture industrielle ne paie rien. Ce sont essentiellement les particuliers qui paient. Secondairement, les industriels. Ils paient aussi, mais moins. L'agriculture industrielle ne paie absolument rien. C'est donc la politique d'ensemble du Bassin Seine-Normandie qui se répercute sur Joinville-le-Pont. Nous devons, ce soir, donner un avis sur la qualité et le prix. Et bien, pour moi – c'est ma sensibilité d'écologiste – pour la qualité c'est peut mieux faire et le prix cela ne va pas du tout. Néanmoins, je le répète, ce n'est pas vous.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vous donne une information. Ce matin, vous avez entendu que le périphérique était bouché suite à une rupture de canalisations. Ceci a permis de perdre 8 000 m3 d'eau depuis la fin d'après-midi d'hier. C'est eaux de Paris, et non pas le SEDIF. Nous ne sommes pas touchés par ces 8 000 m3 perdus. Qui est pour un avis favorable ? Contre ? Abstention ? Merci.

23	AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013
LE CONSEIL ;	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Après en avoir délibéré, par :

Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	01	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	03	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;

– Le Conseil Municipal rend un avis favorable sur le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

* *
*

24 RAPPORTS D'ACTIVITES 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. Gressier, mes chers collègues, je vous pose la question que je vous ai posée en Conseil en ce qui concerne la société Lombard et Guérin. Sur le rapport de la société Lombard et Guérin, il est fait mention du ramassage des ordures et cette société précise qu'elle avait eu d'énormes difficultés de pédagogie ou d'apprentissage avec la société URBASER. Pouvez-vous nous garantir qu'aujourd'hui cet aspect est pris en compte et n'aura pas de conséquences sur le ramassage des ordures, notamment au niveau des marchés puisque les commerçants et les Joinvillais sont assez sensibles au ramassage des ordures, du moins dans ces zones puisque derrière il y a la remise en route des zones concernées ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est un point qui a été évoqué avec le remplaçant d'URBASER. Des contacts ont été pris avec Lombard et Guérin. Vous savez que les problèmes rencontrés par le marché c'est d'une part que les commerçants tardent un peu à rendre le marché pour le nettoyage. Normalement, ils doivent le libérer à 13 heures. On s'aperçoit qu'ils continuent à vendre à 13 h 30 ou 14 h parce qu'il y a encore de la clientèle et qu'il y a une fréquentation de plus en plus tardive des marchés. On a donc du mal à terminer à 16 heures comme le contrat l'impose pour le nettoyage. C'est la première chose. Deuxièmement, on a à faire, là aussi, à quelques incivilités de commerçants qui déposent n'importe quoi sur le trottoir, y compris d'ailleurs des commerçants qui arrivent déjà avec des déchets dans leur camion pour nous les laisser sur le marché. Ensuite, on a aussi les commerçants boutiques qui en profitent pour déposer. Tout ceci est à régler. Je souhaite revoir Lombard et Guérin de manière à ce que le placier soit présent, y compris à la fin du marché, ce qui n'est pas souvent le cas, de manière à faire la police avec les commerçants et pour pouvoir nous dire ce qui se fait mal avec la société que nous utilisons pour le nettoyage.

Mme Chantal DURAND : Cela dit, actuellement, je ne pense pas qu'il y ait de réels problèmes de ramassage des ordures au niveau des marchés forains.

M. Jean-François CLAIR : Je vais vous répondre. Ce qui m'avait été remonté par certains commerçants, et vous avez dû avoir les mêmes questions ou remarques, c'est que certains commerçants du boulevard Gallieni souhaitent que le nettoyage du marché se termine vers 16 h ou 16 h 30.

Mme Chantal DURAND : C'est le cas, aujourd'hui.

M. Jean-François CLAIR : Je ne vous donnerais pas d'exemple précis parce que je ne veux pas mettre en difficulté certaines personnes.

Mme Chantal DURAND : Sincèrement, c'est le cas. On peut dire que le contrat est respecté.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

M. LE MAIRE : Si je peux me permettre, le prestataire Lombard et Guérin doit faire respecter auprès des commerçants la libération des lieux. La problématique ne vient pas, pour moi, des Espagnols qui ne seraient pas compris. Elle vient plutôt de Lombard et Guérin qui doit appliquer une règle et qui doit éventuellement mettre en place des sanctions ou des pénalités. Je ne veux pas accabler les commerçants, mais à un moment donné il faut arrêter. Il faut arrêter parce que sinon, on n'arrive jamais à tenir l'horaire de 16 h ou 16 h 30.

Mme Chantal DURAND : À 16 h, c'est fini.

M. LE MAIRE : C'est vrai que par exemple le dimanche, pour les Joinvillais, le marché c'est assez tard. Le samedi, c'est aussi assez tard en bas.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Oui, Gallieni parce que derrière on a besoin de récupérer des places pour les commerces. C'est cela la demande. La demande est là, c'est de récupérer le stationnement.

Intervention sans micro

M. LE MAIRE : Ce qui est difficile, et là c'est plutôt un commerçant qui te répondra, c'est que le commerçant veut toujours le beurre et l'argent du beurre. Le commerçant est très content, le matin, d'avoir un marché en face de chez lui parce que cela lui apporte un flux de clientèle supérieur. Si pendant 2 heures en début d'après-midi c'est plus compliqué, c'est vrai que si on arrive à 17 h avant d'avoir réglé le problème, il reste quand même... C'est réglé généralement. Le marché du samedi, en bas, est quand même apporteur d'affaires pour tous les commerçants sédentaires. Je le pense. Je ne crois pas me tromper.

Intervention sans micro

Mme Chantal DURAND : Oui, il y a une nouvelle habitude qui s'est instaurée. Je pense qu'il y a un commerce qui doit peu poser problème, c'est le commerce de la poissonnerie parce que pour remballer, le commerce de la poissonnerie a besoin de 2 heures complètes. Effectivement, cela peut causer quelques soucis.

M. Jean-François CLAIR : Je n'entrerai pas dans le détail, mais là je sais que le comportement... Il y a plusieurs poissonniers sur le marché. Sans accabler qui que ce soit, le comportement des poissonniers est différent. Je ne vais pas entrer dans le détail. Effectivement, par rapport à ce que vous dites, le prestataire qui ramasse les ordures a, suivant le commerçant, des difficultés différentes. Effectivement, c'est exact.

Intervention sans micro

M. Bernard DUVERT : Ce que je déplore quand même, ce sont les problèmes de circulation sur une RD4, ancienne nationale, jusqu'à 17 h et ceci régulièrement le samedi. C'est un non-sens ce marché sur cette RD 4. C'est un non-sens aujourd'hui...

Intervention sans micro

M. Bernard DUVERT Effectivement, je sais très bien que c'est un sujet sensible, mais cela reste, pour moi, un non-sens.

M. LE MAIRE : M. Duvert a le droit de s'exprimer. Je ne vais pas le défendre parce que je suis opposé à sa réflexion. Le non-sens n'est peut-être pas le bon mot, mais c'est vrai que c'est très compliqué et que c'est très difficile d'avoir un bouchon jusqu'à 17 h ou 18 h. Après, peut-être qu'un réglage avec des feux clignotants pourrait le permettre, mais les camions et les remballages sont très compliqués. On se bat pour garder ce marché. Je rappelle le combat pour le TVM qui devait passer dans l'avenue Gallieni alors que l'on voulait garder ce marché. On veut le garder. Après, c'est son organisation qui est aujourd'hui en cause. Je fais plus porter la pierre à Lombard et Guérin qui sont des gens charmants, mais qui ne font peut-être pas bien respecter le règlement. Enfin, charmant, ils sont tous particuliers ces gens-là. Je ne peux pas me permettre d'employer de mauvais termes avec eux. Ce sont des partenaires. D'autres questions ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Dont acte.

M. LE MAIRE : Dont acte.

24	RAPPORTS D'ACTIVITES 2013
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, prend acte des rapports d'activités 2013	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

- SOCIETE LOMBARD ET GUERIN
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)
- SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)
- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLE
- AUTOLIB METROPOLE
- SYNDICAT MIXTE ACTEP

* *
*

25 AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 25 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Avis pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

25	AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le rapport 2013 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.	

* *
*

26 REDEVANCE SPECIALE – COUT DE LA TONNE DES DECHETS COLLECTES 2015

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 26 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : M. Gressier, chers collègues, une question. Sur le document, il est fait référence uniquement à la collecte des déchets OM. Est-ce seulement les déchets OM ou y a-t-il d'autres types de déchets pris en comptes sur le prix du SYCTOM ? Dans les nomenclatures de déchets, il y avait toute une...

Intervention sans micro : Ce ne sont que les OM.

M. Jean-François CLAIR: OK. Merci.

M. Michel LAVAL : Une petite question aussi. Est-ce qu'on actualisera prochainement la liste des commerçants et artisans éligibles à cette redevance spéciale ?

M. Jean-Jacques GRESSIER: C'est fini cela, M. Laval. C'est fini. On a abandonné cela il y a plusieurs années maintenant. La redevance spéciale ce n'est pas au choix. Elle est obligatoire.

M. Michel LAVAL : Oui, mais il y a une liste de ceux qui remplissent les critères.

M. Jean-Jacques GRESSIER: Non.

M. Michel LAVAL : Il y a un seuil.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'administration : Non, il n'y a pas de seuil. Par contre, il y a une formule de calcul qui fait qu'en dessous d'un certain tonnage ils ne paient rien. Par contre, la redevance spéciale s'impose à tous. Pendant un temps, la Ville a exonéré un certain nombre de petits producteurs de déchets de la redevance spéciale. Ceci était complètement illégal, car la redevance spéciale s'impose à tous. On ne peut pas exonérer de redevance spéciale.

M. Michel LAVAL : Avec une franchise et un tonnage minimum.

L'administration : Voilà, mais tout le monde y est assujéti.

M. Michel LAVAL : D'où l'intérêt de mettre ses ordures chez le voisin.

M. Jean-Jacques GRESSION : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

26	REDEVANCE SPECIALE – COUT DE LA TONNE DES DECHETS COLLECTES 2015
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le coût de la tonne de déchets non ménagers collectés, assimilables aux ordures ménagères, applicable au 1er janvier 2015, est fixé à 219,85 €.	

* *
*

27 RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 27 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Pas de questions. J'ai juste une petite information. On m'a communiqué tout à l'heure les chiffres de la population pour le 1^{er} janvier 2015. Joinville-le-Pont passera les 18 000 habitants.

Qui est pour ? Merci.

27	RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS				
LE CONSEIL ;					
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents recenseurs :					
	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité exhaustive de la collecte
Montant brut à l'unité	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

* *
*

28 RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 28 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Qui est favorable ?

28	RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013
LE CONSEIL ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire des obligations de l'article L 1111-2 du Code Général	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

des Collectivités Territoriales.

* *
*

29 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 29 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

29	TABLEAU DES EFFECTIFS			
LE CONSEIL ;				
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe	17	1 TNC 9/20 ^{ème} 1 TNC 11.45/20 ^{ème}	1TNC 11/20 ^{ème} 1 TNC 16.45/20 ^{ème}	17

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil, deux questions diverses pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » et une question du groupe « Vivre Joinville Ensemble ».

M. CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

Question du groupe « Unis pour Joinville- le-Pont »	Monsieur Le Maire, Je m'intéresse beaucoup au patrimoine de Joinville-le-Pont qui est le témoignage historique et sociologique de l'évolution de notre Ville. Je suis inquiet sur le devenir du Petit Robinson. En 2007, la municipalité a publié un document intitulé « Mesures de Protection du Patrimoine Bâti dans le Plan Local d'Urbanisme ». Au paragraphe « annexe au règlement », il est précisé : - <i>Les bâtiments et Eléments particuliers Protégés qui ont pour effet de subordonner la délivrance des autorisations d'urbanisme à un objectif de conservation et de mise en valeur du bâti.</i> <i>Le but de cette protection est double : il s'agit de protéger un patrimoine mais aussi d'inciter, lors de ma mise en œuvre de travaux, à la mise en valeur. La pose d'éléments techniques peu ou mal intégrés peut être refusée. Les conséquences d'une telle protection sont importantes pour le propriétaire puisque la démolition n'est admise qu'en cas de vétusté importante avérée.</i> En avril 2013, j'avais écrit au service urbanisme pour leur faire part de mon inquiétude sur la conservation des parties du bâtiment qui sont protégées ainsi que sur la protection des objets et des fresques historiques. Vous m'aviez répondu :
--	--

	- Vous m'interroger ensuite sur les éléments de décoration du bâti en faisant référence à la protection édictée dans le PLU. Le Plan Local d'Urbanisme a édicté un certain nombre de mesures de protection du patrimoine. Le site du Petit Robinson est ainsi répertorié comme « bâtiment et élément particulier à protéger ». Ainsi la délivrance du Permis de Construire doit être subordonnée à un objectif de conservation et de mise en valeur. C'est le cas en l'occurrence puisque le projet a été étroitement surveillé et approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France. Il a aussi fait l'objet d'une concertation approfondie avec l'ASEP. Les éléments de décoration que vous citez ne font pas l'objet de protection ni au titre du PLU dont ce n'est pas l'objet ni au titre des monuments historiques. Or, depuis plusieurs mois, le bâtiment donne l'impression d'être à l'abandon et d'être fortement dégradé. Le bâtiment est ouvert vers l'extérieur sans aucune protection aux intempéries. Depuis quelques semaines le chantier est clôturé ainsi que l'ancien golf. Monsieur Le Maire, je vous remercie de me faire un point de situation sur l'état des travaux en-cours au petit Robinson, ainsi que sur les protections que mettra en œuvre le propriétaire pour protéger des intempéries ou de toutes autres dégradations les parties historiques du bâtiment de façon à éviter « une démolition pour vétusté » comme précisé dans le document « Mesures de Protection du Patrimoine Bâti dans le Plan Local d'Urbanisme » dans quelques mois ou années. D'autre part, Monsieur Le Maire, pourriez-vous me préciser ce que sont devenus les éléments de décoration du Petit Robinson ?
Réponse de M. LE MAIRE	Vous pouvez me remercier parce qu'avec toute l'amitié et le respect que je vous dois mon cher collègue, la question dépasse... Vous avez fait un discours. Ce que je voulais vous proposer, Jean-François, c'était de nous renvoyer l'intégralité de votre question. Si je retiens la question que vous m'avez envoyée par mail, c'est très concis. Là, vous avez étayé votre question. Si vous voulez qu'elle soit transcrite au Conseil Municipal, il faut, à l'avenir, l'envoyer dans sa totalité. Monsieur le Conseiller municipal, je serais très bref, car je ne peux que réitérer les informations qui sont déjà à votre disposition. Pour rappel, notre PLU a repéré 215 bâtiments ou parties de bâtiments interdits à la démolition au titre de l'article L123-1 du Code de l'urbanisme. C'est donc près de 9 % du bâti Joinvillais qui est ainsi protégé de la démolition, dont le bâtiment du Petit Robinson. Comme vous le savez, les travaux de réhabilitation de ce bâtiment ont été arrêtés. Le propriétaire existant doit déposer rapidement un permis de construire modificatif et reprendre les travaux. Quant aux éléments de décoration, comme M. RIOUSSET, Président de l'ASEP, et moi-même, nous vous en avons déjà informé, ils ont été retirés du bâtiment et confiés à l'association culture guinguette. Tout comme vous, je suis, bien évidemment, très soucieux du patrimoine bâti de notre ville qu'il soit remarquable ou juste témoin de notre histoire. Je suis et demeurerai, en conséquence, très vigilant quant au devenir de ce site. Je ne peux rien vous dire de plus ce soir.
Question du groupe « Unis pour Joinville- le Pont »	Monsieur Le Maire, Depuis la rentrée scolaire 2014-2015 la municipalité a mis en place la réforme des rythmes scolaires dans les établissements de la Ville, mise en place qui a nécessité une réorganisation des activités périscolaires, l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et l'embauche de personnel. Cette réforme a été généralisée sur l'ensemble du territoire national. Le 27 novembre 2014 Monsieur le Premier Ministre Manuel Valls a précisé dans un

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

	de ces discours : que « L'aide de l'État au développement des activités périscolaires sera pérennisée au delà de l'année 2015-2016 » Les communes perçoivent une aide de l'État de 50 € par élève et par an. Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dite « cible » perçoivent une dotation complémentaire de 40 € par élèves et par an. « À compter de 2015-2016, le versement de l'aide de l'État sera subordonné à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour favoriser la complémentarité des temps éducatifs, au service de la réussite et de l'épanouissement des enfants ». D'autre part, au niveau local, un comité de pilotage doit réunir l'ensemble des acteurs parties prenantes du projet éducatif territorial. Lors des précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé à faire participer l'opposition. En synthèse, Monsieur le Maire, - Est-ce que Joinville-le-Pont est éligible à la dotation complémentaire de 40 € ? - Étant donné que la dotation est maintenant subordonnée à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT), pouvez-vous nous résumer le projet qui sera mis en place à Joinville-le-Pont ? - D'autre part, Monsieur le Maire, en conseil municipal, vous vous êtes engagé à faire participer l'opposition au comité de pilotage, pouvez-vous nous confirmer que chaque groupe de l'opposition y participera bien.
Réponse de M. LE MAIRE	Tout d'abord, Joinville-le-Pont n'étant pas éligible à la DSU cible, elle n'est pas concernée par les 40 € par élève de dotations supplémentaires. Notre ville doit donc supporter un coup net de la réforme des rythmes scolaires de 278 k€ pour 2015. La pérennité du fonds d'amorçage n'étant pas assuré à ce jour, j'espère que la commune n'aura pas, à l'avenir, à faire face seule aux charges brutes générées par cette réforme qui représentent, pour en avoir un ordre d'idée, la somme énorme de 460 k€ pour 2015. Notre va bien sûr s'engager et engager une concertation avec les représentants de la communauté éducative pour élaborer son projet éducatif territorial qui sera rendu à la directrice académique des services de l'Éducation Nationale avant les vacances de février 2015. Sachant, en conséquence, que ce PEDT sera élaboré dans les prochaines semaines en fonction des préconisations formulées par le comité de suivi de la réforme et de la concertation qui reste à organiser à son sujet, je ne pourrais vous en livrer une synthèse que lors d'un prochain conseil. Enfin, je me suis engagé à ouvrir le comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires à l'opposition, comme je n'ai pas l'habitude de ne pas tenir mes promesses, j'ai décidé d'y associer Mme Astegiani-Merrain qui était la première d'entre vous à me faire part de sa candidature à ce comité de réflexion.

Madame COLIN, voulez-vous poser s'il vous plaît votre question pour le groupe « Vivre Joinville Ensemble » ?

Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	La croix rouge de Joinville-le-Pont voit le jour en 1892, seulement 29 ans après qu'Henri Dunant ait réussi à convaincre Napoléon III du rôle que peut tenir la France dans la création du plus important mouvement humanitaire auquel il faut, bien sûr, associer le croissant rouge. La délégation de Joinville, véritable institution, a connu des périodes aisées. La majorité des produits provenant du travail des bénévoles (tenue du vestiaire, cours de secourisme, alphabétisation, bal annuel, appel aux adhésions, distributions alimentaires, préparations des repas des sans-abris au centre d'hébergement d'urgence de l'avenue Gallieni en partenariat avec le 115 -SAMU social-) lui permettait d'aider les plus désavantagés de notre ville. La fermeture du vestiaire, la suppression des appels aux adhésions, la disparition du bal, privent l'unité de la croix rouge de Joinville de ses principales recettes, alors
---	--

	que les besoins se font de plus en plus ressentir La détermination du Président a su, malgré tout, conserver l'unité sur notre commune. Le 29 novembre dernier le buste d'Henri Dunant a été inauguré, rue Henri Dunant. L'usage veut que l'identité du bienfaiteur paraisse sur l'œuvre offerte, ce qui ne semble pas être le cas. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dévoiler le nom du généreux et mystérieux donateur de ce buste qui rend hommage à Henri Dunant fondateur de la Société française de Secours aux Blessés Militaires, devenue la Croix-Rouge Française le 07 août 1940, après fusion avec deux autres associations ?
Réponse de M. LE MAIRE	Mme Colin, chers collègues, je ne ferais pas de commentaires sur le fait que vous employez l'imparfait de l'indicatif pour évoquer les missions de la Croix Rouge. Notre ville ne s'est pas brutalement arrêtée et figée en 2008. Permettez-moi de vous dire, comme j'ai pu l'exprimer au Président Départemental de la section Joinvillaise de la Croix Rouge Française, ainsi qu'au Président de l'unité locale le 29 novembre dernier, que c'est chaque jour, au présent, que la ville apprécie l'action des hommes et des femmes qui s'engagent et se dévouent au service de leurs concitoyens dans le nouveau local fonctionnel et bien agencé de la Croix Rouge à la Résidence Espérance. C'est pour leur rendre hommage et mettre à l'honneur l'association dans laquelle ils se sont engagés, que j'ai souhaité, et que la ville a souhaité, donner à cette nouvelle voie publique du quartier des hauts de Joinville, le nom d'allée Henri Dunant. C'est aussi pour cela que nous avons souhaité y installer un buste du fondateur de ce mouvement. Maintenant, soucieux de deniers publics, comme vous avez pu le constater tout au long de la séance du Conseil Municipal, la ville a demandé à la société Eiffage Immobilier, qui a construit l'immeuble de l'îlot B de la ZAC des Hauts de Joinville, de l'aider à embellir l'espace public jouxtant le bâtiment. La Ville n'a donc pas eu à supporter le coût de cet ornement et elle s'est jointe au responsable de la Croix Rouge Française, qui s'est publiquement exprimé le 29 novembre dernier pour remercier le groupe Eiffage de son investissement au service de Joinville-le-Pont.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Le mois de L'ESS (économie sociale et solidaire) est une manifestation nationale qui a lieu chaque année en Novembre depuis 7 ans. De nombreuses communes comparables à Joinville par leur situation géographique ou leur taille, comme Sceaux, Issy-les-Moulineaux, Puteaux ou Charenton organisent à cette occasion des forums, des cercles de réflexion sur le sujet ou rendent compte de réalisations dans ce secteur qui génère un nombre croissant d'emplois. Pourquoi la maison des solidarités et de l'emploi créée en Août dernier et qui, à vous entendre, nourrit de grandes ambitions, ne s'est-elle pas inscrite dans cette réflexion et n'a proposé aucune action ?
Réponse de M. LE MAIRE	Si j'en crois les statistiques de fréquentation de la maison des solidarités et de l'emploi en très forte progression, le service rendu est bien réel et parfaitement adapté à la demande des Joinvillais qui y recourent. La MSE ne fait donc pas que nourrir de grande ambition. Elle s'impose comme un service de proximité et de solidarité bien identifié et bien adapté. 200 personnes y ont en effet étaient accueillies entre son ouverture et la mi-novembre sur différents pôles de compétences : - 141 personnes pour le pôle insertion, emploi et aides diverses ; - 61 personnes pour le pôle senior. C'est sans compter les visites à domicile réalisées par les travailleurs sociaux et les permanences tenues à la mairie annexe. Vous comprendrez donc que la réussite immédiate de cet espace dédié aux solidarités est entièrement due à l'implication des agents qui y travaillent et que je tiens, ici, à remercier vivement. Il paraît évident

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

	que s'ils ont réussi ce challenge en période d'installation dans un nouveau local, c'est en se concentrant sur leur mission première, à savoir l'aide sociale. Je ne pense pas qu'il aurait été opportun, dans les premiers jours de l'ouverture de la MSE, que nos agents se dispersent sur des sujets comme l'économie sociale et solidaire, certes passionnants, mais éloignés de leur mission de base. Nous n'avons, d'autre part, pas attendu le mois de l'ESS pour mettre en valeur ce mode d'entreprendre spécifique et pour l'aider à se développer dans notre ville. Je vous rappelle, notamment, que nous avons déjà fait intervenir la cravate solidaire dans le cadre de nos ateliers de relooking à destination des personnes en recherche d'emploi. Par ailleurs, la plate-forme de notre site Internet entre Joinvillais fait la part belle à l'échange de bien ou de savoir qui est le principe de base de la consommation collaborative et donc de l'économie solidaire et sociale.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	De quel quota disposez-vous, Monsieur le Maire, en matière d'attribution de logements chez Joinville Habitat ?
Réponse de M. LE MAIRE	Mon cher collègue, en vertu de l'article R 44-1-5 du Code de la construction et de l'habitat et de la délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de Joinville en date du 23 juin 2010, le droit de réservation sur les logements vacants dont dispose la ville de Joinville-le-Pont s'élève à 30 %. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de mon quota, comme vous pourriez sembler le croire, mais du quota de la collectivité, ce qui représente une vingtaine de logements au maximum par an. Ce quota est identique à celui de la Préfecture qui est également de 30 % : 25 % au titre des mal-logés DALO et 5 % au titre des fonctionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Secrétaire de Séance

M. Alain BARUGEL

Le Maire de Joinville-le-Pont



DOMINIQUE BOSNE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER	Mme REUSCHLEIN	Mme SELLAM
Mme DURAND	M. KADDANI	Mme FORTIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. DECOUT	M. BARUGEL	Mme RUIZ
Mme CHERY	M. DESTOUCHES	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
M. OUBREBOUR	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
Mme TOLLARD	Mme MEUNIER	M. LAVAL
M. SELLAM	M. COLRAT	Mme MARIE-MABIT Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme ALLAIN	M. GUANDOUNOU	M. COLIN
M. MARCHADIER	Mme CONA	M. DUVERT
Mme PETIT	M. SILVESTRE	M. AUBRY Empêché de signer, car absent lors de la séance
M. PLATET	Mme DECOTIGNIE	

